

de notre pays, j'ai eu le honneur de fonder à Londres une société composée des hommes les plus éminents de l'art et de la société, pour venir en aide aux victimes de la guerre.

Les plus grands artistes d'Angleterre, de France, de Belgique, de Hollande, d'Autriche, d'Amérique ont contribué par le don de leurs œuvres au succès de cette société, et les plus grands seigneurs, dont les noms sont significatifs, tels que le duc de Wellington, le duc de Devonshire aussi bien que lady Buxford-Catts, se sont empressés de prêter leurs galeries : toute rivalité a disparu pour faire place à la plus grande sympathie et au caractère généreux.

Aujourd'hui je veux faire le même appel en France pour la libération du territoire.

Je suis persuadé que les artistes de tous les pays y répondront si vous voulez bien m'appuyer...

Recevez, monsieur le directeur, l'assurance de ma haute considération.

Théodore GIBON.

Paris, 4 Février 1892.

COURRIER DE PARIS

7 février 1872.

Que vous disais-je donc, que la vente au bénéfice du peintre Anastasi monterait à 30,000 francs ? C'est à 137 mille et quelques francs qu'elle est allée au total, et les tableaux n'étaient pas tous de premier choix. Le chiffre le plus étonnant est celui de 5,100 francs, atteint par une simple aquarelle de Meissonnier, grande comme la main et représentant seulement un grenadier en faction. Mais, vous le savez, Meissonnier n'eut plus de prix. L'accueillir reviendrait peut-être un jour 10,000 fr. cette petite ébauche. Voilà une jolie somme tombée dans la main du pauvre artiste avide.

Ces miracles de charité fraternelle et opulente ne sont possibles qu'ici.

On a dû se tromper également en me disant que M. Etienne Arago évalue à une trentaine de mille francs la galerie qu'il va vendre. J'en sais, et à proportion de la vente Anastasi, l'estime que celle-ci rapportera 200,000 fr. Point de très-grandes œuvres, mais rien que des bijoux : sept ou huit Fragonard, deux magnifiques portraits de Targilien, un paysage ravissant de Van Cuy, deux tableaux de Bounington, ce maître mort à 27 ans (le prince Demidoff n'en avait qu'un), des Boucher, des Watteau, des Lancret, quelques vues flamandes de Rubens, des David, Téniers, et enfin beaucoup de toiles modernes signées des meilleurs noms.

Il doit en coûter beaucoup de se séparer de quelques richesses, qui sont aussi des souvenirs. M. Arago a collectionné cela patiemment, et ne l'a évidemment pas payé le prix qu'il en retirera. Les véritables amateurs, tels que les a décris Balzac dans le *Cousin Pons*, mettent leur gloire à profiter des occasions et à ne pas payer les chefs-d'œuvre que bien au-dessous des prix de convention qu'il atteignent plus tard. En fait de peinture d'abord, il faut faire de peinture d'abord, et qui a fini d'attendre depuis hier, et qui a fini d'attendre à la question sa position et au débat sa direction vraie, a été porté à la tribune par M. Leroyer. L'honorable député du Rhône l'a développé avec cette justesse de sens politique et cette autorité qui lui ont acquis depuis longtemps parmi ses collègues de la gauche républicaine une situation prépondérante. Le débat principal de la loi, celui qu'il fallait montrer et frapper avant tout, c'est celui qui : cette loi sur le rôle éventuel des conseils généraux, rôle politique s'il en fut, est en contradiction flagrante avec cette autre loi sur les conseils généraux, votée par cette Assemblée même, et qui leur interdit toute immixion, même sous la forme passive du *veto*, dans les questions politiques.

Laissons de côté, avec cette habileté de taciturne et cette prudence qui met le succès avant le bruit et qui aime mieux vaincre que provoquer l'examen du principe même de la loi, qu'il veut bien considérer comme admis. M. Leroyer ne s'en prend qu'au moyen, dont il n'a point de peine à montrer le péril et le caractère illogique. Ne voyez-vous point, dit-il aux partisans de la loi Treveneuc, que même dans les récentes élections des conseils généraux et sous le régime de votre loi de décentralisation administrative, qui prescrit les voix politiques, la politique n'a point été étrangère aux préoccupations des électeurs ? Qui sera donc avec votre loi nouvelle qui prévoit le cas où ces mêmes conseils généraux resteraient en temps ordinaire de toute attribution politique seraient appelés à tirer de leur sein les éléments d'une assemblée intermédiaire, mai souveraine ? Ne voyez-vous pas que vous introduisez la politique dans les conseils généraux et que cette note au

paragraphe ? Ensuite, se croit-il donc infâme ? Il n'y a rien à repliquer à ces raisonnements. Ce de ce que je refuse de vous croire si vous prétendez m'annoncer ce qui se passera la semaine prochaine, s'ensuit-il que je prétends vous le prédire davantage ? Dites que la loi du charbonnier vous suffit, c'est un sentiment, je le respecte, et n'en parlons plus.

Grande inquiétude toujours à propos de l'élection de la Corse. Le triomphe de M. Rouher est si sûr ses deux adversaires s'obstinent à se présenter tous les deux. Aussi ne serais-je pas étonné que M. Savelli se retirât au dernier moment. Il paraît déjà que M. Léopold, député républicain, se raffie à la candidature de M. Poppo di Borgo, légitimiste.

Dans l'heure, même compétition. MM. de Blotteville et Lepouge sont sur les rangs ; mais, à la surprise générale, M. Suchet d'Albucera se tient à l'écart. Il est remplacé par M. Fouquet, ancien membre du Corps législatif et revendiqué par toute la bonapartie.

M. de Gouraud est au ministère, ainsi que je vous l'avais écrit. On assure avec assez de persistance que M. Thiers, en nommant notre ambassadeur à Rome, a voulu gagner du temps avant de savoir s'il doit envoyer la représentation française dans la Ville éternelle. Quels petits moyens, quand on songe que nous sommes la seule puissance qui fasse exception en cette affaire ! Et quelle drôle de politique, en présence de tous les chiens que nous avons à fouetter sans cesse-là ! Mais M. Thiers fut de tout temps un homme à expédier autant qu'à systèmes. Je voudrais vous conter.... ; mais non, il vaut mieux se taire, et ne pas démolir ce qu'on a, quand on ignore ce qu'on pourra avoir.

Le rapport de M. Dupuy de Lousé sur son ascension, du moins le compte-rendu de ce rapport dans le *Gaulois* est des plus inexacts, je le sais d'une façon certaine.

Le journal *La sténographie* tant bien que mal, et la moitié des chiffres sont faux. On aura bientôt le document dans son intégrité. Il est toujours affirme que l'expérience n'a eu aucun résultat pratique.

Saviez-vous que M. Reclus, de la *Revue des deux Mondes* et de la *Commune*, dont la commutation de peine a été tout agitée dernièrement, une famille de quatorze frères, tous plus ou moins occupés de choses scientifiques ?

Vous avez probablement remarqué dans le *Temps* une série de feuilletons intitulés : *Frou-Frou, Tours, Rouen, etc.* et *Signes X.* Cette signature représente M. Ludovic Halévy, un des auteurs de *Frou-Frou* et de beaucoup d'autres jolies pièces. Le dernier de ces feuilletons a nom *Düsseldorf et Bruxelles*. Il a traité au voyage fait, pendant un hiver, par une femme d'un grand cœur, à travers les prisons où les Prussiens retiennent encore, malgré la paix, sous prétexte de fautes disciplinaires, une partie de nos soldats.

Je crois pouvoir être indiscret dans une correspondance et avoir droit de vous dire que la noble femme dont il est question dans ce récit rigoureusement exact, est madame Cahen.

Le bruit court que le vote sur le retour à Paris a brouillé de nouvey M. d'Autriffret-Pasquier, avec son beau-frère M. Casimir-Périer.

On n'a pas aimé à ce propos la manière dont les princes d'Orléans ont tiré leur épingle du jeu. Ils ont fait d'avoir attendu pour dire leur avis que la Chambre se fut presque partagée en deux sur la question, et, pendant ce temps leurs amis les plus accrédités votaient contre ou s'abstenaient. Du reste, pourquoi ont-ils rendu nécessaire, par leur absence le jour du scrutin, la déclaration qu'ils ont fait insérer à l'*Opinion* ?

Il était bien inutile de faire tant de bruit pour entrer à la Chambre, si c'était pour ne

pas y être dans les occasions les plus importantes, et, de cette façon, leurs électeurs ne sont pas plus représentés qu'auparavant. Comme députés, ils remplissent fort peu leur mandat. Quelqu'un de la gauche pourrait bien soulever une interpellation à ce sujet un de ces jours. Comme personnages de solution, il importait peu que le duc d'Aumale fût dans l'Assemblée ou dehors. Cette conduite est au moins maladroite. Beaucoup de leurs meilleurs partisans le disent, et se demandent quels fauches aient conseillé. Pour moi, en regardant la situation du pays et les fautes des uns et des autres, même des gens réputés les plus intelligents, il me semble voir une maison qui brûle et où tout le monde perd la tête.

M. Eymard-Duvernay, un député du Dauphiné, qui proposait qu'on substitut, en cas de dispersion violente de l'Assemblée, à la dégénération des conseils généraux, la réunion de députés suppléants, nommés avec les députés ordinaires, comme cela se faisait en 89. « Notre noble et pur *laïcisme*, dit l'honorable député dauphinois, n'était qu'un supplici. » Plus d'élections partielles, qui troublent beaucoup le pays pour un très-petit effet, mais des élections générales tous les trois ans. De ces élections-là, M. Eymard-Duvernay n'en crainait pas l'agitation salubre. Il se rappelle cette grande parole de Royer-Collard : « Les peuples, comme les individus, ne peuvent vivre qu'à la sueur de leur front. »

M. Eymard-Duvernay est un homme d'une cinquantaine d'années seulement, peut-être, malgré la tâche plus que grisonnante de ses cheveux et une certaine fatigue dont la noblesse et la hauteur de son étude dissimulent visiblement le secret. Grand, droit comme un sapin de la montagne, rustique à la manière de Lincoln, mais avec quelque chose de plus idéaliste dans le front et dans le regard. M. Eymard-Duvernay, administrateur de Barnave, son compatriote, est un girondin qu'on serait tenté de prendre tout d'abord pour un conventionnel.

Disons que c'est un girondin non repenti, mais assagi, — un girondin sauvé de l'échafaud. Autant de fois peut-être, moins d'illusions. Son appel à l'union, sur le terrain de la République loyalement pratiquée, a produit un grand effet.

Un autre membre, dont les relations avec la droite sont connues, M. d'Albigny, a également démenti, en invoquant le noble et généraux exemple de M. de Noailles, l'affirmation de M. Eymard-Duvernay, administrateur de Barnave, son compatriote, est un girondin qu'on serait tenté de prendre tout d'abord pour un conventionnel.

Disons que c'est un girondin non repenti, mais assagi, — un girondin sauvé de l'échafaud. Autant de fois peut-être, moins d'illusions. Son appel à l'union, sur le terrain de la République loyalement pratiquée, a produit un grand effet.

Si l'on d'abord parle d'obligance, M. le rédacteur, je vous serais bien reconnaissant d'insérer ma lettre dans votre prochain numero.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma très distinguée considération.

M. Eymard-Duvernay, 1^{er} bureau, — M. Raudot, président ; M. de Lur-Saluces, secrétaire.

M. Admet, 2^{er} bureau, — M. Kolb-Bernard, président ; M. Cordier, secrétaire.

M. Dré, 3^{er} bureau, — M. le comte de Melun, président ; M. Savary, secrétaire.

M. Costa de Beauregard, 4^{er} bureau, — M. Béry, président ; M. Casimir Périer, secrétaire.

M. Berthaud, 5^{er} bureau, — M. Martel, président ; M. Anisson-Dupré, secrétaire.

M. Félix-Dupin, 6^{er} bureau, — M. Daru, président ; M. le colonel Caron, secrétaire.

M. Félix-Dupin, 7^{er} bureau, — M. Sacaze, président ; M. le comte Joubert, président ; M. de Fourcaud, secrétaire.

M. Léopold, 8^{er} bureau, — M. de Mortemart, président ; M. Arthur de Chabaud-Latour, secrétaire.

M. Millard, 9^{er} bureau, — M. de Rochechouart, secrétaire.

M. Léopold, 10^{er} bureau, — M. de Rochechouart, secrétaire.

M. Léopold, 11^{er} bureau, — M. de Rochechouart, secrétaire.

M. Léopold, 12^{er} bureau, — M. de Rochechouart, secrétaire.

M. Léopold, 13^{er} bureau, — M. de Rochechouart, secrétaire.

M. Léopold, 14^{er} bureau, — M. de Rochechouart, secrétaire.

M. Léopold, 15^{er} bureau, — M. de Rochechouart, secrétaire.

M. Léopold, 16^{er} bureau, — M. de Rochechouart, secrétaire.

M. Léopold, 17^{er} bureau, — M. de Rochechouart, secrétaire.

M. Léopold, 18^{er} bureau, — M. de Rochechouart, secrétaire.

M. Léopold, 19^{er} bureau, — M. de Rochechouart, secrétaire.

M. Léopold, 20^{er} bureau, — M. de Rochechouart, secrétaire.

M. Léopold, 21^{er} bureau, — M. de Rochechouart, secrétaire.

M. Léopold, 22^{er} bureau, — M. de Rochechouart, secrétaire.

M. Léopold, 23^{er} bureau, — M. de Rochechouart, secrétaire.

M. Léopold, 24^{er} bureau, — M. de Rochechouart, secrétaire.

M. Léopold, 25^{er} bureau, — M. de Rochechouart, secrétaire.

M. Léopold, 26^{er} bureau, — M. de Rochechouart, secrétaire.

M. Léopold, 27^{er} bureau, — M. de Rochechouart, secrétaire.

M. Léopold, 28^{er} bureau, — M. de Rochechouart, secrétaire.

M. Léopold, 29^{er} bureau, — M. de Rochechouart, secrétaire.

M. Léopold, 30^{er} bureau, — M. de Rochechouart, secrétaire.

M. Léopold, 31^{er} bureau, — M. de Rochechouart, secrétaire.

M. Léopold, 32^{er} bureau, — M. de Rochechouart, secrétaire.

M. Léopold, 33^{er} bureau, — M. de Rochechouart, secrétaire.

M. Léopold, 34^{er} bureau, — M. de Rochechouart, secrétaire.

M. Léopold, 35^{er} bureau, — M. de Rochechouart, secrétaire.

M. Léopold, 36^{er} bureau, — M. de Rochechouart, secrétaire.

M. Léopold, 37^{er} bureau, — M. de Rochechouart, secrétaire.

M. Léopold, 38^{er} bureau, — M. de Rochechouart, secrétaire.

M. Léopold, 39^{er} bureau, — M. de Rochechouart, secrétaire.

M. Léopold, 40^{er} bureau, — M. de Rochechouart, secrétaire.

M. Léopold, 41^{er} bureau, — M. de Rochechouart, secrétaire.

M. Léopold, 42^{er} bureau, — M. de Rochechouart, secrétaire.

M. Léopold, 43^{er} bureau, — M. de Rochechouart, secrétaire.

M. Léopold, 44^{er} bureau, — M. de Rochechouart, secrétaire.

M. Léopold, 45^{er} bureau, — M. de Rochechouart, secrétaire.

M. Léopold, 46^{er} bureau, — M. de Rochechouart, secrétaire.

M. Léopold, 47^{er} bureau, — M. de Rochechouart, secrétaire.

M. Léopold, 48^{er} bureau, — M. de Rochechouart, secrétaire.

M. Léopold, 49^{er} bureau, — M. de Rochechouart, secrétaire.

M. Léopold, 50^{er} bureau, — M. de Rochechouart, secrétaire.

M. Léopold, 51^{er} bureau, — M. de Rochechouart, secrétaire.

M. Léopold, 52^{er} bureau, — M. de Rochechouart, secrétaire.

examined, et qu'un rapport vous soit apporté.

Le général Ducrot. — La commission a déjà examiné la question spéciale, mais je ferai remarquer que la commission n'a pas entendu non plus les journalistes incriminés. (Mouvement.) Je formule d'ailleurs une proposition spéciale pour laquelle je demanderai l'urgence et le renvoi à la commission déjà chargée des autres poursuites.

L'urgence pour cette proposition est déclarée. Il est question du renvoi à la commission déjà chargée des autres poursuites.

M. Hamelin, président de la commission, fait observer que la commission n'a pas entendu non plus les journalistes incriminés. (Mouvement.) Je formule d'ailleurs une proposition spéciale pour laquelle je demanderai l'urgence et le renvoi à la commission déjà chargée des autres poursuites.

M. le général Billot supplie l'Assemblée de ne pas renvoyer à la même commission. Que l'Assemblée se souvienne de l'histoire de France et de la Convention. Au nom de la patrie, au nom de la France envahie, ne préépitois rien.

M. E. Arago. — Quand il s'agit d'affaires environs l'Assemblée, on ne saurait renvoyer à une commission qui a dit d'avance son opinion. Il est donc nécessaire de nommer une commission spéciale.

M. Depéry appuie l'opinion de M. Arago.

M. le président. — La commission ne change de faire connaître à l'Assemblée qu'elle ne dégagé pas le renvoi.

— (Harcourt interrompt.) Je rappelle de la proposition. Ducrot est fait à une commission spéciale.

La délibération est reprise contre les poursuites relatives aux journaux.

M. Raoul Duvat. — Aujourd'hui, 15 articles des journaux ne méritent que les dédains et l'oubli; la dignité de la Chambre le demande.

Le grade des sénateurs a déclaré, l'opinion qu'il ne devait pas poursuivre, quand la poursuite était politique.

Aujourd'hui, on ne saurait plus revenir sur des choses vieilles, quand les juges se sont assis tout au plus au moins de mœurs et même à Montpellier au mois d'avril, quelques écrivains d'aujourd'hui ont été arrêtés et éconduits à la permanence.

On nous demande de poursuivre des journaux.

— Savoie, et parmi eux se trouve l'*Indépendant de la Savoie*.

Le rédacteur en chef a participé lui-même à la conférence des listes du jury. (Mouvements et bruits de conversation.)

On n'est pas dans l'opinion du jury, mais la commission des faits humains qui se trouveront devant le juge des faits humains.

Il faut être d'une formé exceptionnelle pour se prononcer dans une indépendance complète, et ce qui est vrai en Savoie le sera également et à plus forte raison dans les départements du midi. Jamais on a vu appeler une dizaine de juges à statuer sur des faits identiques au risque de plusieurs acquittements. — *Il fera évidemment campagne contre l'Assemblée elle-même*, que l'on trouvera trop susceptible et que l'on discutera beaucoup trop.

L'Assemblée paraîtra partie dans le débat et ne sera pas chose sage en intervenant personnellement. On disait anciennement : Si le roi est ouf, la magistrature poursuivra, et le roi même n'en saura rien.

Jamais on n'a vu de ce que le dépositaire de l'autorité souveraine intervienne dans la lutte. Nous devons considérer juste le dépot souverain qui nous avons obtenu de nos amis. La commission n'est pas en cause ; elle a accepté ces deux derniers, et personne ne se méprendrait à la résolution de l'Assemblée dans la poursuite devenue tardive.

Nous avons conservé des nos cœurs comme des hommes de sang les noms de ceux qui ont été égarés par *l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec le dépot souverain*, il faudra agir avec plus de détermination.

Aussi M. Régis Duvat demande-t-il en terminant que, pour l'ordre du jour, il a été déclaré que, rendant justice à l'ordre du jour, il devait être approuvé, et elle approuve les décisions, et désignera les témoins de certains journaux, refuse, comme tardive, d'accorder l'autorisation de poursuivre qui lui est demandée et passe à l'ordre du jour.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

M. le garde des sceaux. — Off. Il s'agit d'annoncer à dire que les débats étaient du tout pour suivis immédiatement. Si nous avions eu des cours maritaires, nous aurions pu leur délivrer les débats. — *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais nous avons des lois protectrices des droits des citoyens.

Le garde des sceaux explique qu'il a déclaré à la commission les articles de journaux assortis qu'ils lui sont parvenus ; son rapport est du 9 décembre ; la commission, de son côté, a déposé ses conclusions dans le mois de janvier, et si depuis l'apogée, il n'y a pas eu d'obstacle à la publication de ces conclusions, c'est que vous avez à votre ordre du jour des questions plus urgentes à discuter.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

Le garde des sceaux affirme que ces journaux ont adressé les plus ordonnances aux intérêts de la commission des grâces, et se sont livrés, à leur sujet, à des imputations les plus calomnieuses.

M. Dufour fait allusion à un des premiers magistrats de cour d'appel, M. Pilon, duquel un journal a osé dire qu'il méritait d'être fusillé.

Il vous en demande avec énergie, d'en terminer M. le garde des sceaux, d'autoriser les poursuites. (Vaste applaudissement.)

Le président donne lecture de la résolution proposée par la commission d'autorisation.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*, mais il y a une autre question : *Il n'a rien à voir avec l'ordre du jour*.

— *Il n*

